

### [Question d'Hervé FERON au Ministre de l... par herveferon](#)

#### Intégralité de la question posée par Hervé FERON :

Monsieur le Ministre, Madame le Président, Mes chers collègues,

Le budget 2013 comme le projet de loi de refondation constituent un effort sans précédent en faveur de la jeunesse, de l'Education et des professionnels de l'enseignement, pour leur formation, leurs conditions de travail et donc la valorisation de leur métier.

Le recrutement de 43450 enseignants en 2013 et la création sur 5 ans de 60 000 postes s'opposent fort justement à la politique de saignée et de dénigrement précédente.

Cependant, tout en reconnaissant toute l'ampleur et le caractère inédit de cet investissement d'avenir, je souhaite attirer votre attention sur les difficultés de recrutement de ces enseignants et la vigilance à maintenir quant au niveau des futures recrues pour garantir les progrès vers la professionnalisation. Pour vous citer, Monsieur le Ministre, « si nous voulons construire une École à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun, nous devons commencer par être justes et exigeants à l'égard de ceux qui la feront vivre et qui seront les principaux acteurs de la refondation ».

Dans cette perspective de justice et d'exigence autant que pour répondre à la nécessité de renforcer l'attractivité du métier dans un contexte de forte désaffection, il me semble fondamental de revaloriser financièrement la carrière des enseignants.

Contrairement à ce que martelait le Gouvernement Sarkozy, les enseignants sont loin d'être rémunérés à la hauteur des exigences requises. Le revenu moyen d'un enseignant représente 65 % de celui d'un cadre du privé ou du public et en deçà d'un salaire moyen. Les professeurs de primaire en France en début de carrière gagnent moins que leurs voisins luxembourgeois, suisses, allemands, italiens. La France est le dernière pays d'Europe de l'Ouest dans le classement sur ce critère, MEME DERRIERE LA GRECE (!) selon l'OCDE. Toujours selon l'OCDE, les enseignants français perçoivent 20.000 USD de moins par an qu'en Allemagne et moins qu'en Belgique ou encore qu'en Espagne. Leur progression de carrière est aussi plus lente : 34 années contre 24 en moyenne. Enfin, la France est le seul pays de l'OCDE où les salaires enseignants ont reculé sur les 10 dernières années (de 8%) contre une augmentation moyenne de 20% dans l'OCDE.

Aussi, si l'équilibre budgétaire ne permet pas une augmentation du point d'indice, certaines mesures permettraient d'endiguer ce déclasserment et ce décrochage : garantir la progression de carrière statutaire en élargissant les quotas d'avancement d'échelon ainsi que les possibilités de promotion interne, de congés de formation et de mobilité ou encore valoriser le montant des heures supplémentaires, dont la récente refiscalisation a particulièrement pesé sur les budgets enseignants.

Les enseignants, piliers de l'Ecole Républicaine, méritent une politique moderne des ressources humaines pour ne pas détourner de ce métier d'excellence les plus capables. « Après dix années d'austérité éducative qui ont affaibli notre École, il est grand temps pour notre pays d'investir, comme nous le faisons, à nouveau dans l'avenir ».

Et la réponse de Vincent PEILLON est fort intéressante.

[Réponse du Ministre de l'Education Nationale à... par herveferon](#)

Intégralité de la réponse du Ministre :

Monsieur le député, vous avez raison : tous les rapports, nationaux et internationaux, montrent que nos enseignants ne sont pas suffisamment payés. La différence de rémunération par rapport à leurs voisins européens est plus forte en début de carrière, et plus significative et sensible pour le premier degré que pour le second. Cette situation nous conduit à engager un travail s'inscrivant dans un agenda social parallèle à l'agenda de la refondation.

À court terme, dans le cadre de l'enveloppe catégorielle dont nous disposons pour cette année, des discussions ont lieu en ce moment même avec les représentants des personnels pour identifier les priorités. Ces discussions, qui pourraient déboucher vers la création d'une indemnité pour les personnels du primaire, ou vers l'élargissement de l'accès au statut hors classe, devraient se conclure dans les semaines qui viennent.

À moyen et à long terme, comme je le dis depuis très longtemps, j'ouvrirai, après l'examen de la loi de refondation, au second semestre 2013, une discussion générale sur le métier d'enseignant, ses missions, son statut, ses évaluations. Il faut saluer ce qui a d'ores et déjà été fait dans ces domaines. J'avais demandé à ce que l'on calcule le coût de la remise en place de l'année de stage : si nous avons des recrutements, c'est bien parce que les étudiants ont compris la différence entre faire six heures payées et faire dix-huit heures, ou, pour le statut définitif, l'intérêt de retrouver le mi-temps de l'année de stage. Je suis en mesure de vous préciser que ce que nous avons consacré à la revalorisation du métier d'enseignant représente un montant de 840 millions d'euros.